

STRUCTURE DE LA SCOLARITÉ OBLIGATOIRE

La scolarité obligatoire est divisée en trois cycles (trois étapes):

- **Cycle 1** : 1^{re} à 4^e année (élèves de 4 à 8 ans)
- **Cycle 2** : 5^e à 8^e année (élèves de 8 à 12 ans)
- **Cycle 3** : 9^e à 11^e année (élèves de 12 à 15 ans).



CONTEXTE ROMAND

Tous les cantons de Suisse romande ont accepté la **Convention scolaire romande**. Cette convention permet aux cantons de travailler ensemble pour :

- > définir le plan d'études,
- > rédiger des moyens d'enseignement (livres scolaires),
- > organiser la scolarité,
- > former les enseignantes et les enseignants.

>>> Plus d'informations sur : www.ciip.ch

CONTEXTE NATIONAL ET INTERCANTONAL

La majorité des cantons suisses ont adopté l'**Accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire** (accord HarmoS).

Cet accord prévoit notamment la réalisation d'un plan d'études par région linguistique. Il définit aussi l'organisation de l'école sur 11 années et fixe l'âge d'entrée à l'école à 4 ans.

>>> Plus d'informations sur : www.cdip.ch

PERSPECTIVES

Pour mettre en pratique le PER, les cantons romands rédigent ensemble des moyens d'enseignement romands (livres scolaires utilisés par tous les cantons et matériel de classe). Ces moyens d'enseignement sont introduits progressivement selon un calendrier fixé par la CIIP.

>>> Planification des moyens d'enseignement romands disponible sur www.ciip.ch

PLATEFORME DU PLAN D'ÉTUDES ROMAND

Vous pouvez trouver le PER complet en ligne. Il s'agit avant tout d'un outil pour les enseignantes et enseignants, c'est pourquoi il utilise un langage spécifique destiné aux personnes professionnelles de l'enseignement et des disciplines. Un lexique est disponible pour expliquer certains termes.



>>> Retrouvez l'ensemble du PER sur www.per-mer.ch

 Office de l'école obligatoire et du conseil
Chemin des Lovières 13
2720 Tramelan
T +41 31 636 16 60
www.bkd.be.ch/fr/start.html

 Service de l'enseignement obligatoire de langue française
Rue de l'Hôpital 1
1700 Fribourg
T +41 26 305 12 27
www.fr.ch/dfac/senof

 Direction générale de l'enseignement obligatoire
Chemin de l'Echo 5A
1213 Onex
T +41 22 327 04 00
www.ge.ch/organisation/direction-generale-enseignement-obligatoire

 Service de l'enseignement
Route de Moutier 16
2800 Delémont
T +41 32 420 54 10
www.jura.ch/sen

 Service de l'enseignement obligatoire
Rue de l'Ecluse 67
2002 Neuchâtel
T +41 32 889 69 20
www.ne.ch/autorites/DFDS/SEEO/Pages/accueil.aspx

 Service de l'enseignement
Place de la Planta 1
1950 Sion
T +41 27 606 42 00
www.vs.ch/web/def

 Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée
Rue de la Barre 8
1014 Lausanne
T +41 21 316 32 32
www.vd.ch/def/dgeo

Faubourg de l'Hôpital 68
Case postale 556
CH-2002 Neuchâtel
T +41 32 889 69 72
ciip@ne.ch
www.ciip.ch

ciip:

Conférence intercantonale
instruction publique et culture
Suisse romande et Tessin



Plan d'études romand (PER) Document d'information aux parents

Le PER définit les apprentissages que toutes et tous les élèves doivent aborder pendant leur scolarité obligatoire. Depuis 2013, il est en place dans tous les cantons romands et permet d'avoir un système d'éducation coordonné dans toute la région francophone de Suisse.

Chers Parents,

Le Plan d'études romand est le résultat d'un long processus d'échanges et de consultations entre les cantons romands pour harmoniser la scolarité obligatoire.

Adopté en 2010 et mis en œuvre progressivement en 2013, le PER définit un projet global de formation pour l'élève. Il décrit ce que les élèves doivent apprendre durant leur scolarité obligatoire et les niveaux à atteindre à la fin de chaque cycle (fin de 4^e, 8^e et 11^e années).

Les cantons et le corps enseignant doivent donc respecter les objectifs décrits dans le PER, mais conservent une marge de manœuvre quant aux moyens pour les atteindre. Un canton peut aussi ajouter certains apprentissages spécifiques selon sa culture propre.

Ce feuillet regroupe quelques informations générales pour vous permettre de comprendre la structure et les contenus du PER.

Ce feuillet est traduit en plusieurs langues: contactez le service d'enseignement de votre canton pour en obtenir une traduction.

Si vous souhaitez plus de détails par cycle sur le PER, vous pouvez consulter une brochure via le lien suivant:

<https://portail.ciip.ch/per/pages/informations-parents/>



Conférence latine de l'enseignement obligatoire, juin 2024

UNE VOLONTÉ POLITIQUE

Les cantons romands travaillent ensemble et sont regroupés au sein de la Conférence intercantonale de l'instruction publique et de la culture de la Suisse romande et du Tessin (CIIP). Ils ont développé une vision partagée pour l'école et la formation des élèves. En 2003, les cantons ont adopté une Déclaration sur les finalités et objectifs de l'École publique qui précise que:

« L'École publique assume des missions d'instruction et de transmission culturelle auprès de tous les élèves. Elle assure la construction de connaissances et l'acquisition de compétences permettant à chacun et chacune de développer ses potentialités de manière optimale. »

FINALITÉS ET OBJECTIFS

- > **Transmettre des connaissances aux élèves et développer leurs compétences dans les différentes disciplines. >>>**
- > **En plus de l'instruction, l'école a un rôle éducatif en partenariat avec les familles. Elle vise à transmettre aux élèves des valeurs de la société. >>>**
- > **L'école cherche aussi à développer chez les élèves des capacités transversales plus générales qui leur seront utiles tout au long de leur vie. >>>**

Il s'agit donc d'un projet global de formation qui vise le développement de chaque élève dans son entier pour lui permettre de s'insérer dans la société.

>>> Pour plus d'informations sur www.per-mer.ch

Un projet global de formation

Les activités menées à l'école s'inscrivent dans un projet global de formation, défini par le Plan d'études romand (PER). Ce plan décrit les apprentissages que chaque élève doit réaliser tout au long de sa scolarité obligatoire.

LE PLAN D'ÉTUDES ROMAND EST ORGANISÉ EN TROIS PARTIES :

LES DOMAINES DISCIPLINAIRES

LES CAPACITÉS TRANSVERSALES

LA FORMATION GÉNÉRALE

Le projet globale de formation travaille ces trois dimensions durant toutes les années d'école obligatoire.

Les Domaines disciplinaires

regroupent les disciplines scolaires enseignées dans tous les cantons romands. Chaque domaine disciplinaire contient plusieurs disciplines scolaires qui ont des liens entre elles.

LANGUES

Savoir communiquer dans plusieurs langues est indispensable de nos jours. Pendant sa scolarité, l'élève développe progressivement ses compétences en français, puis également en allemand et en anglais.

MATHÉMATIQUES ET SCIENCES DE LA NATURE

Comprendre le monde actuel implique des connaissances et le développement d'un esprit scientifique. Dans ce but, l'élève travaille des notions en mathématiques et en sciences, qui lui permettront de résoudre des problèmes théoriques et d'aborder des situations concrètes.

SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

Comprendre les enjeux de la société fait partie des compétences attendues de toute personne. Cela touche les dimensions sociales, culturelles, économiques, politiques et environnementales. En qualité de futur citoyen et future citoyenne, l'élève acquiert des connaissances géographiques, historiques et civiques qui lui permettent de participer à la société dans laquelle il ou elle vit.

ARTS

Explorer et pratiquer diverses formes d'expression artistique stimulent la créativité. Ces disciplines permettent aussi à l'élève d'acquérir des références culturelles et de développer des compétences et des techniques artistiques qui élargissent sa perception du monde qui l'entoure.

CORPS ET MOUVEMENT

Faire du sport et apprendre à cuisiner de manière saine et équilibrée permettent à l'élève de connaître son corps et d'en prendre soin. Les élèves développent ainsi leurs capacités physiques par le mouvement et apprennent les principes d'une alimentation saine.

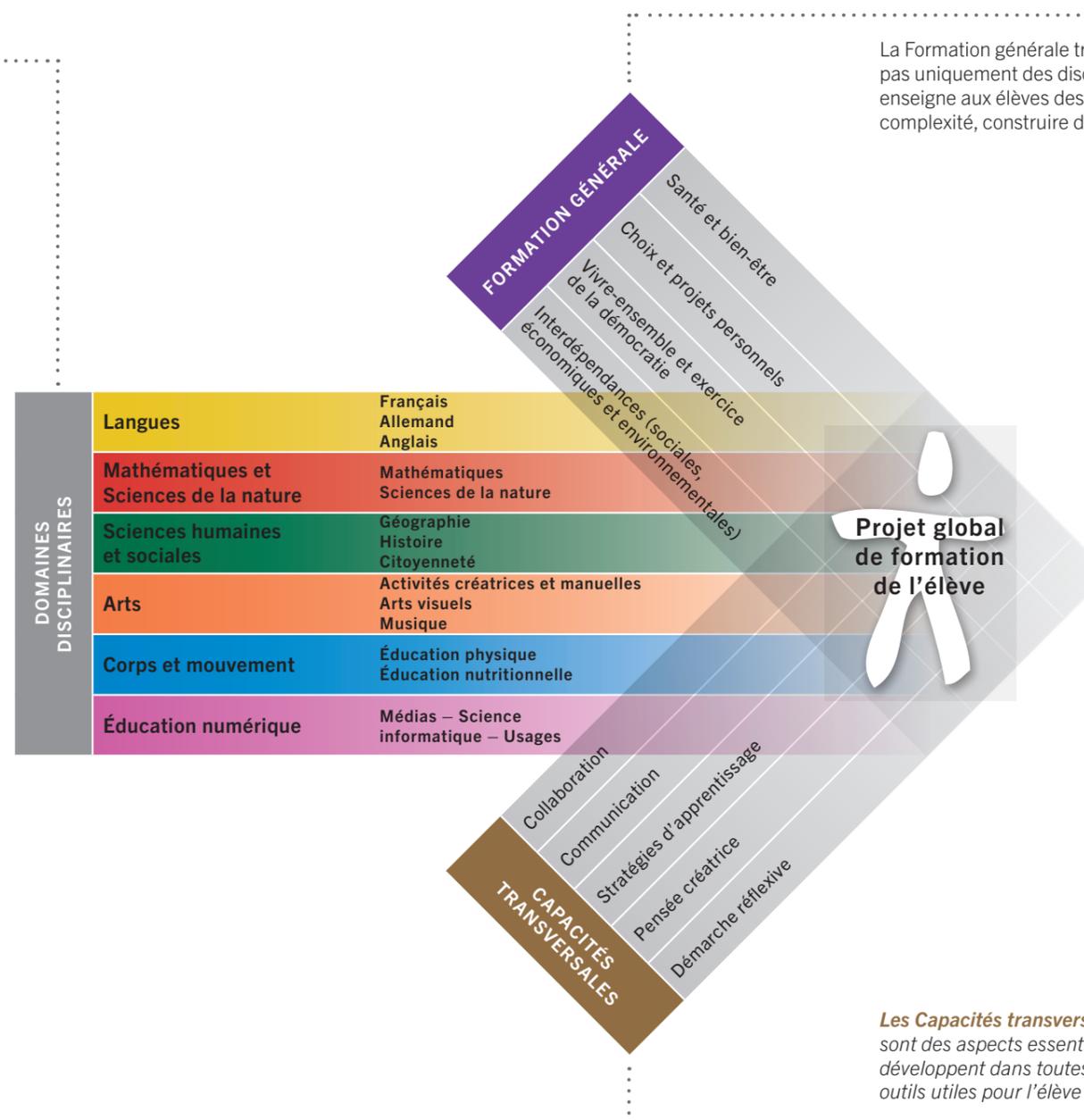
ÉDUCATION NUMÉRIQUE

Comprendre les implications des outils numériques est de nos jours indispensable pour développer une culture numérique. Pour cela, l'élève développe des compétences techniques et apprend à renforcer son esprit critique face aux informations et aux images. L'objectif est d'utiliser les outils numériques de manière efficace et responsable.

La Formation générale

regroupe diverses thématiques que l'école doit prendre en considération en plus de l'enseignement des disciplines.

La Formation générale travaille des connaissances et compétences qui ne proviennent pas uniquement des disciplines scolaires. Elle aborde des aspects éducatifs et enseigne aux élèves des compétences essentielles pour comprendre le monde dans sa complexité, construire des arguments et promouvoir leur santé.



Les Capacités transversales

sont des aspects essentiels pour bien apprendre. Elles se développent dans toutes les disciplines et deviennent des outils utiles pour l'élève dans ses apprentissages.

Pendant toute sa scolarité, l'élève développe des capacités transversales qui sont communes à toutes les disciplines et à de nombreuses activités en classe. Ces capacités transversales ne sont pas enseignées pour elles-mêmes, mais l'élève les acquiert par exemple en résolvant des problèmes, en communiquant dans diverses langues, en réalisant des projets. Ces capacités sont importantes pour la vie de l'élève aussi après l'école, que ce soit pour trouver un emploi ou pour s'intégrer à la société.